



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

**Marché n°2022/50 relatif à la collecte des encombrants en porte-à-porte -
autorisation de signature du marché**

N°2022-205

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	22
Nombre de pouvoirs	0
Votants	22
Secrétaire de séance : Caroline VABRE	

L'an 2022, le 05 septembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), , Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusé(e)s :

Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Dans le cadre de sa compétence relative à la collecte des déchets des ménages, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite procéder à la collecte des encombrants en porte-à-porte sur la fin d'année 2022.

Une procédure de consultation a donc été lancée sous la forme d'un appel d'offres.

A l'issue de la période de consultation, une seule offre a été déposée par la société SEPUR.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 29 août 2022 a attribué le marché à la société SEPUR, dont l'offre répond aux attentes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et constitue ainsi l'offre économiquement la plus avantageuse.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU le code de la commande publique,

VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics

VU la décision de la CAO réunie le 29 août 2022

VU le rapport d'analyse des offres

VU le projet de marché consultable

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : AUTORISE la signature du marché n°2022/50 relatif à la collecte des encombrants en porte-à-porte avec la société SEPUR pour un montant global et forfaitaire de 115 871 € HT et pour une durée de 6 mois reconductible une fois douze mois.

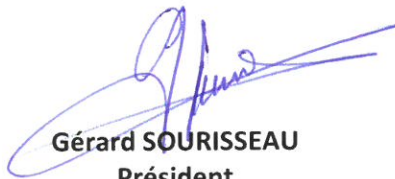
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché.

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

07/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le



Gérard SOURISSEAU
Président